

L'inclusion financière, nouvel avatar de la libéralisation financière ?

Introduction

François Doligez
Johan Bastiaensen
Florent Bédécarrats
Marc Labie

« Éclairés par les règles de bonnes pratiques, les gouvernements pourraient fournir ces services [de microfinance] directement et faire un bon travail. Inversement, ils pourraient conserver leur tendance naturelle à succomber aux lourdes pressions sociales et politiques qui les poussent à consentir des prêts subventionnés et irrécouvrables. »

Des services financiers inclusifs à l'horizon 2015 : quatre scénarios pour l'avenir de la microfinance (CGAP, 2006).

Depuis vingt ans, sans compter les nombreux varia, la *Revue Tiers Monde* a l'occasion de traiter de la microfinance avec une certaine régularité. Dans le prolongement des dossiers des numéros 145 (1996), 172 (2002) et 197 (2009), il était donc justifié de se pencher à nouveau sur le sujet, désormais élargi à l'inclusion financière, même si cette dernière ne peut être abordée dans son ensemble.

Historiquement, la microfinance a émergé de la volonté de financer les activités productives des populations exclues des systèmes financiers classiques (Banque mondiale, 1989). Les innovations observées localement et dont rend compte en 1996 le dossier coordonné par Dominique Gentil et Philippe Hugon s'inscrivent, certes, dans un contexte de libéralisation financière, mais, en allant « au-delà du dualisme financier », elles interrogent les théories classiques qui sont à l'origine de cette approche de la libéralisation du secteur financier, comme celle de la répression financière (McKinnon, 1973). De fait, dès les années 1990, s'impose l'approche dominante qui considère « le secteur financier comme un marché, avec des offreurs et des demandeurs de capitaux, et le taux d'intérêt comme facteur d'équilibre entre l'offre et la demande » (Gentil et Hugon, 1996).

Le dossier « Microfinance : petites sommes, grands effets ? », coordonné par Jean-Michel Servet et Dominique Gentil en 2002, s'interroge sur cet avènement, avec la tenue du premier sommet mondial du microcrédit à Washington en 1997 (Guérin, 2002). Bien que traitant avec bienveillance du sujet, ce numéro traduit la vision plus nuancée qui s'impose peu à peu parmi certains courants de chercheurs et de praticiens. En rendant compte des modalités grâce auxquelles les innovations s'institutionnalisent, les analyses rendent compte des fragilités du secteur, notamment en termes

de gouvernance et de viabilité des institutions, sur le risque d'exclusion des publics les moins rentables ou les plus difficiles d'accès, à commencer par le secteur agricole et rural, et, enfin, sur les limites en termes d'impacts économiques (Gentil et Servet, 2002). Il apparaît, de fait, que l'amplitude des besoins rencontrés va au-delà de l'offre de microcrédits et que les réponses « endogènes » ou informelles, comme les tontines par exemple, demeurent très actives en termes de pratiques financières. Le dossier « La microfinance est-elle socialement responsable ? », coordonné par Isabelle Guérin, Cécile Lapenu et François Doligez en 2009, approfondit l'analyse critique autour d'une industrie présentée comme le fer de lance de l'inclusion financière. En parallèle de la rentabilité financière nécessaire à la pérennité, les performances sociales des institutions de microfinance sont interrogées, les premières crises de surendettement sont analysées et le rôle des pouvoirs publics dans la régulation du secteur est approfondi à partir du cas bolivien (Bédécarrats et Marconi, 2009).

Malgré les difficultés rencontrées par la microfinance, faut-il pour autant « jeter le bébé avec l'eau du bain » (Labie, 2001) ? On ne peut nier qu'en trente ans, des progrès ont été faits sur le terrain et des nuances se sont imposées dans les discours. Du seul microcrédit, on est passé à la microfinance, puis à l'inclusion financière, concepts de plus en plus larges soulignant la multiplicité des innovations à promouvoir. Parallèlement, les limites de l'offre de produits – qui continue par exemple à accorder une importance insuffisante aux mécanismes d'épargne et aux crédits d'investissement –, des méthodologies employées ou des types d'organisations prônées sont apparues plus clairement (Armendáriz et Labie, 2011) ; des doutes et des critiques sur la microfinance se sont également renforcés et le secteur a connu des échecs et des crises importantes (Guérin *et al.*, 2015). Pour certains, cela justifie de crier au loup en tentant de convaincre les uns et les autres qu'un grand mouvement de balancier devrait avoir lieu et que l'ensemble de ce qui a été fait ne correspond à rien d'autre que la mise en place du dernier avatar de l'exploitation capitaliste (Bateman, 2012). Cet argument a pu susciter des interventions publiques parfois hasardeuses, comme l'illustre la diversité des réactions des « nouvelles gauches » vis-à-vis du secteur en Amérique latine (Bastiaensen *et al.*, 2012). Pour d'autres, il s'agit avant tout d'apprendre d'un processus complexe et de comprendre les erreurs commises en tentant d'imaginer de nouvelles solutions.

De fait, la microfinance se trouve aujourd'hui à un carrefour. Certains ne lui reconnaissent plus aucune spécificité et abordent la problématique de l'inclusion financière uniquement comme offre de services par des acteurs bancaires ou parabancaires qui auraient incorporé les apprentissages de trente années de microfinance. D'autres, au contraire, considèrent qu'il est incontournable de revenir à des débats fondamentaux en s'interrogeant sur la meilleure manière de construire un secteur qui soit à la fois durable tout en étant réellement adapté à ses bénéficiaires. Ce débat s'inscrit dans la « *double bottom line* » du secteur, ou, pour les francophiles que nous sommes, dans la recherche d'un secteur qui combine rentabilité financière et utilité sociale (Bédécarrats, 2013). Dans un contexte marqué par le changement climatique, on peut même y ajouter une dimension environnementale afin d'inscrire les orientations dans une « *triple bottom line* », selon laquelle les activités financées ne doivent pas nuire à l'environnement et, dans la mesure du possible, doivent jouer un rôle actif dans la restauration et la conservation de services environnementaux essentiels (Bastiaensen *et al.*, 2015).

Si l'on souhaite réinvestir ce débat et lui redonner sa raison d'être, la question du renouvellement du secteur peut être abordée sous différents angles. *A priori*, trois axes au moins semblent possibles. Premièrement, celui des innovations dans les services offerts. Deuxièmement, celui d'une modification des priorités stratégiques poursuivies par les institutions de microfinance ou, plus largement, par les prestataires de services financiers ; ce qui renvoie à la question de leur gouvernance et de leur propriété. Troisièmement, celui du rôle des acteurs et, en particulier, des rôles respectifs des secteurs privé, civil et public. Dans les années 1950 à 1970, les innovations ont principalement été issues du secteur public, par la création d'un grand nombre de projets de crédit ou de banques publiques visant des besoins et des populations spécifiques (banques agricoles, etc.). Les conditions d'accès et les taux préférentiels pratiqués ont souvent servi pour les bénéficiaires de compensation à des politiques macroéconomiques défavorables, mais les institutions n'ont pas résisté à l'austérité budgétaire des programmes d'ajustement structurel. Hormis quelques cas en Asie (Yaron *et al.*, 1997), les expériences se sont la plupart du temps soldées par des échecs, les banques publiques ayant adopté des pratiques de gestion délétères tout en laissant la porte ouverte aux diverses instrumentalisation politiques dans un contexte vidé de toute perspective de développement. Dans le cadre de l'ajustement financier, le

curseur de l'innovation s'est déplacé sur des acteurs plus diversifiés, mais l'approche commerciale qui a alors été adoptée a conduit au recentrage du développement des services sur les acteurs financiers et la logique de profit. Face à ce double échec, il semble dès lors nécessaire de refonder de nouvelles articulations entre acteurs diversifiés associant organisations sociales et professionnelles et prestataires de services financiers, et de promouvoir des politiques publiques permettant de les accompagner.

Les politiques publiques qui ont été promues ont soutenu la « double révolution » de la microfinance (Servet, 2015a). Initialement, la microfinance s'est organisée dans le contexte de la libéralisation financière en dehors de tout cadre juridique et réglementaire ; ce qui a pu faciliter l'innovation des acteurs, mais qui s'est aussi traduit par de nombreux risques, comme les fraudes ou les faillites, au sein des institutions émergentes. Quelques décennies plus tard, il n'existe pratiquement plus de pays où ce type d'activités financières, prises au sens large, ne soit pas régi par une réglementation spécifique. Ce cadre, parfois issu d'une dérogation aux lois bancaires, parfois intégré dans la refonte de ces dernières au sein d'un nouvel ordre des politiques d'inclusion financière, fait partie d'un agenda énoncé en lien avec les stratégies de réduction de la pauvreté à l'occasion de la publication du *Blue Book* des Nations unies (2006), puis des publications de la Banque mondiale, à partir de 2007.

Les orientations préconisées, désormais très répandues¹, renvoient pour l'essentiel à un cadre normatif de « bonnes pratiques », qui s'inscrit dans une approche libéralisée du marché financier et qui vise à renforcer l'infrastructure et la discipline de marché. Ce cadre accompagne le développement commercial du secteur de la microfinance ainsi que son rapprochement du secteur bancaire et des investisseurs financiers. Pour faire face aux crises et aux difficultés rencontrées, les réponses apportées se sont pour la plupart cantonnées à la promotion de comportements responsables au niveau des prêteurs, d'une part, et de l'éducation financière des emprunteurs, d'autre part. Ceci pour favoriser la « protection du client », en particulier la réduction des risques de surendettement ainsi que des pratiques de harcèlement

1 Le Global Microscope 2015 compare, par exemple, l'environnement de la microfinance dans cinquante-cinq pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe centrale et d'Amérique latine (EIU, 2015).

dans le recouvrement des prêts. Mais les fondements de ces programmes présupposent généralement que les emprunteurs ne sont en relation qu'avec la microfinance, alors que leurs pratiques financières sont en réalité multiples et enchâssées dans des réalités socio-économiques complexes. En outre, ces orientations, enjoignent aux pouvoirs publics de renoncer à toute intervention directe qui serait destinée à encadrer et à orienter le crédit à des fins de développement ou d'équité (territoriale, par exemple). Tout au plus, des subventions fongibles dites « intelligentes » (*smart subsidies*) et des programmes de renforcement de capacités sont tolérés (Morduch, 1999 ; Balkenhol, 2009), à la condition qu'ils n'affectent pas durablement la primauté donnée à la concurrence pour réduire les taux d'intérêt pratiqués tout en sécurisant l'investissement privé et l'ouverture aux capitaux étrangers nécessaires à la couverture des besoins de financement du secteur. L'approche préconisée à l'intention des investisseurs et des bailleurs de fonds peut se résumer à partir de cinq grands points et, au-delà des services financiers, a vocation à servir de référence à la promotion d'autres services pour les pauvres (Burjorjee et Scola, 2015) :

1. L'État n'a pas de rôle à jouer dans l'offre directe de produits/services financiers.
2. Seul le marché peut favoriser une meilleure inclusion financière : il faut donc chercher à faire fonctionner les marchés en luttant contre les imperfections qui les caractérisent.
3. L'inclusion financière est, en soi, positive. Le débat sur les conditions de possibilité pour qu'une meilleure inclusion financière (institutionnelle) constitue un facteur de changement bénéfique pour les populations concernées n'a donc pas lieu d'être.
4. C'est au consommateur de s'adapter aux conditions normales de l'intermédiation financière et non l'inverse. Il s'avère donc nécessaire de l'informer, de le former, de l'éduquer et, si besoin, de le « discipliner » afin qu'il agisse conformément à ce qui est attendu de lui.
5. Enfin, le bénéficiaire de services financiers est un individu. Il n'y a pas de place pour l'action collective.

Pourtant, à bien y regarder, ces cinq affirmations peuvent être remises en question. Il semble clair que les mécanismes de marché ne permettent pas, dans le contexte institutionnel actuel, de faire face à l'ensemble des

besoins des populations considérées. Certaines situations d'exclusion financière ne trouveront de solutions qu'au travers d'une redynamisation des modèles associatifs ou coopératifs, y compris par la vision fondée sur les « biens communs » telle que prônée par de plus en plus d'auteurs (Servet, 2015b). Il est également nécessaire que les approches financières soient repositionnées au sein de dynamiques sociales ou de développement élargis (Johnson, 2012). On ne peut que constater, en fait, que l'exclusion financière est un processus tellement complexe et diversifié qu'il serait fallacieux de prétendre la résoudre en apportant une solution unique. C'est au contraire *via* une approche à la fois systémique et contingente, impliquant de façon concertée l'ensemble des acteurs concernés, qu'il sera possible d'apporter des éléments de réponse satisfaisants et, probablement, plus résilients face aux crises (Dron, 2015).

Certains souhaiteront insister sur des invariants qui ont structuré le secteur depuis sa naissance. Pour ceux-là, la priorité serait de renforcer une finance de proximité, conçue pour – et souvent avec – les acteurs bénéficiaires comme noyau d'une transformation institutionnelle plus large. D'autres, au contraire, insisteront sur le potentiel qu'offrent les nouvelles technologies, en diminuant les coûts de transaction ainsi qu'en permettant économies d'échelle et couverture géographique que les fondateurs n'auraient jamais pu imaginer. Ces points de vue ont leur pertinence mais ne doivent pas cacher l'essentiel. Pour favoriser une inclusion financière durable, la microfinance de demain devra fournir des produits et des services adaptés aux besoins des acteurs, s'inscrire dans des schémas pérennes, éviter que les marges générées par les organisations les plus performantes ne soient détournées de leur objet premier au profit des structures salariales ou actionnariales et, pour finir, il faudrait que l'ensemble des acteurs apprennent des erreurs passées et imaginent une diversité de solutions répondant à l'ampleur des problèmes rencontrés sur le terrain. Il est donc temps de réexaminer affirmations et certitudes, et de permettre aux innovations et aux nouvelles approches de prendre forme.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent dossier, interrogeant les évolutions récentes de la microfinance désormais intégrée aux politiques d'inclusion financière. La microfinance offre-t-elle les espaces nécessaires aux nouvelles coalitions d'acteurs à promouvoir ou constitue-t-elle le dernier

avatar des politiques de développement financier axé sur le marché, non seulement de capitaux, mais aussi de services financiers libéralisés ? L'appel à contribution lancé à la fin de l'année 2014 visait à croiser observations des pratiques et débats plus théoriques dans une démarche élargie impliquant chercheurs et professionnels du Nord comme du Sud et reposant sur une perspective historique, pluridisciplinaire et axée sur les acteurs.

Parmi les articles retenus par les référés de la *Revue*, Isabelle Guérin, Solène Morvant-Roux et Jean-Michel Servet analysent, à partir de trois terrains d'enquêtes en Inde, au Maroc et en République dominicaine, comment le microcrédit relève d'un dispositif néolibéral et resitue son essor dans l'évolution des politiques de développement axées sur l'inclusion des pauvres au marché. François Doligez, Mehdi Mejdoub, Frédéric Bunge, Jean-Yves Gourvez et Abdelwaheb M'Kacher retracent les évolutions du microcrédit en Tunisie à partir de la révolution de 2011 : la fin du duopole entre une banque publique et une institution de microfinance exprimant le compromis entre contrôle politique et libéralisme économique a permis l'entrée de nouveaux acteurs internationaux, mais elle a aussi provoqué la crise des associations de microcrédit, qui auraient pu servir d'ancrage de proximité dans les zones en marge du modèle de développement tunisien. Pascal Wélé et Marc Labie, quant à eux, s'intéressent aux interventions directes de l'État dans le cas de la microfinance au Bénin afin d'en identifier apports et limites en termes d'inclusion financière. Marie Langevin a étudié la stratégie nationale d'inclusion financière du Pérou, notamment les initiatives visant à atteindre les populations rurales marginalisées : son enquête illustre l'enchevêtrement d'acteurs, de logiques et d'outils d'intervention qui se déploient afin d'accroître l'inclusion financière. Enfin, Frédéric Huybrechs, Johan Bastiaensen, Davide Forcella et Gert Van Hecken s'interrogent sur les modalités de l'introduction d'objectifs environnementaux dans la microfinance à partir d'un projet spécifique de microfinance « verte » et de ses interactions avec le développement local de la périphérie d'une réserve naturelle au Nicaragua. Le dernier article de Benoît Mialet et Pascale Moulévrier offre un regard croisé sur un dispositif d'« éducation bancaire » mis en place dans une communauté urbaine française. Son intérêt est d'élargir le regard sur les programmes d'« alphabétisation financière » prônés par les institutions internationales dans le cadre de l'inclusion financière et de révéler le processus de financiarisation à l'œuvre dans l'encadrement des populations démunies.

La mise en place de pratiques et d'outils visant à une meilleure organisation financière n'est pas un thème neuf, bien au contraire ! Il a accompagné le développement de nombreuses sociétés. Ce n'est pas non plus un sujet « neutre » dans la mesure où, comme beaucoup d'autres, il est le jeu de débats idéologiques intégrant des enjeux politiques, de pouvoir et de domination entre acteurs. La microfinance s'inscrit dans cette histoire et, à ce titre, elle est aussi l'objet de luttes et de conflits. D'une certaine manière, on peut estimer que « l'histoire récente » – depuis environ trente ans – a connu plusieurs mouvements de balancier visant à prôner à tous crins ou, au contraire, à honnir le secteur. Pourtant, ce qu'une temporalité plus longue nous apprend, c'est que les populations requièrent une intermédiation financière adaptée et que l'organisation de cette dernière constitue un véritable enjeu sociétal. Que l'on considère le chemin déjà parcouru comme négligeable ou, à l'inverse, comme relativement substantiel n'est probablement pas l'essentiel : dans les deux cas, le chemin est loin d'être terminé et, comme l'a écrit le grand poète espagnol Antonio Machado : « *Al andar se hace camino...* »

AUTEURS

François Doligez

Ingénieur agronome et économiste HDR. Chargé de programme à l'Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (Iram – <http://www.iram-fr.org/>) depuis 1992, après une expérience de terrain en Amérique latine, il en a été le secrétaire général et coordonne actuellement le pôle « Acteurs, politiques publiques et évaluation ». Il développe ses expériences professionnelles dans la formulation et l'évaluation de projets et politiques agricoles et rurales, notamment dans le domaine du financement.

f.doligez@iram-fr.org

Johan Bastiaensen

Professeur à l'Institut de politique et de gestion du développement (IOB) de l'université d'Anvers, et chercheur associé à l'Institut Nitlapán, Universidad Centroamericana, Managua (Nicaragua). Ses thèmes de recherche sont : développement rural, microfinance, liens entre environnement et développement.

johan.bastiaensen@uantwerpen.be

Florent Bédécarrats

Membre de la division Évaluation et capitalisation de l'AFD depuis 2013, où il est notamment chargé des études d'impact. De 2007 à 2013, il fut chargé de recherche et développement pour Cerise, un réseau d'échange sur les pratiques en microfinance. Précédemment, il a travaillé pendant trois ans en Amérique latine : pour une entreprise solidaire dédiée au tourisme et à la culture au Brésil, pour un réseau de coopératives de microfinance au Mexique et pour une ONG internationale au Guatemala.

Marc Labie

Professeur ordinaire à l'université de Mons (UMONS) et co-directeur du Centre européen de recherche en microfinance (CERMI – www.cermi.eu). Il enseigne le management et l'analyse des organisations à la Faculté Warocqué d'économie et de gestion (FWEG – humanOrg, UMONS, Belgique) et la microfinance à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Son thème de recherche est l'étude des organisations de microfinance.
marc.Labie@umons.ac.be

BIBLIOGRAPHIE

- Armendáriz B., Labie M. (ed.), 2011, *The Handbook of Microfinance*, Londres/Singapour, World Scientific Publishing/Imperial College Press.
- Balkenhol B., 2009, *Microfinance et politique publique*, Paris, PUF.
- Banque mondiale, 1989, *Rapport sur le développement dans le monde 1989. Systèmes financiers et développement*, Washington, Banque mondiale, http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2009/03/04/000020953_20090304133007/Rendered/PDF/PUB076820FRENCH0BOX0338853B.pdf (janvier 2016).
- Banque mondiale, 2007, « La finance pour tous ? Politiques et écueils du développement de l'accès aux finances », *Résumé du rapport sur les politiques de développement*, Washington, Banque mondiale, <http://siteresources.worldbank.org/INTFINFORALL/Resources/4099583-1194876832196/2008066195FRfr.pdf> (janvier 2016).
- Bastiaensen J., Bédécarrats F., Doligez F., 2012, « Co-optation, Cooperation or Competition? Microfinance and the New Left in Bolivia, Ecuador and Nicaragua », *Third World Quarterly*, vol. 33, n° 1, pp. 143-160.
- Bastiaensen J., Forcella D., Huybrechs F. (ed.), 2015, « Green Microfinance », *Enterprise Development and Microfinance*, Practical Action Publishing, vol. 26, n° 3, pp. 211-214, <http://www.developmentbookshelf.com/doi/pdf/10.3362/1755-1986.2015.018> (janvier 2016).
- Bateman M., 2012, « The role of Microfinance in Contemporary Rural Development Finance Policy and Practice: Imposing Neoliberalism as "Best Practice" », *Journal of Agrarian Change*, vol. 12, n° 4, pp. 587-600.
- Bédécarrats F., 2013, *La microfinance. Entre utilité sociale et rentabilité financière*, Paris, L'Harmattan.
- Bédécarrats F., Marconi R., 2009, « L'influence de la régulation sur la contribution de la microfinance au développement, le cas de la Bolivie », *Revue Tiers Monde*, n° 197, pp. 71-90, https://www.cairn.info/load_pdf.php?download=1&ID_ARTICLE=RTM_197_0071 (janvier 2016).
- Burjorjee D. M., Scola B., 2015, *A Market System Approach to Financial Inclusion, Guidelines for Funders*, Washington, CGAP, http://www.cgap.org/sites/default/files/Consensus-Guidelines-A-Market-Systems-Approach-to%20Financial-Inclusion-Sept-2015_0.pdf (janvier 2016).
- CGAP, 2006, « Des services financiers inclusifs à l'horizon 2015 : quatre scénarios pour l'avenir de la microfinance », *NoteFocus*, Washington, CGAP, n° 39, p. 8, http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2009/03/10/000333038_20090309230417/Rendered/PDF/384140BRI0FREN1ote1391f0rBox334126B.pdf (janvier 2016).
- Dron D., 2015, *Pour une régulation écosystémique de la finance*, Paris, Institut Veblen, http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2009/03/10/000333038_20090309230417/Rendered/PDF/384140BRI0FREN1ote1391f0rBox334126B.pdf (janvier 2016).

- Gentil D., Hugon Ph., 1996, « Au-delà du dualisme financier », *Revue Tiers-Monde*, vol. 37, n° 145, pp. 7-11, www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1996_num_37_145_5024 (janvier 2016).
- Gentil D., Servet J.M., 2002, « Microfinance : petites sommes, grands effets ? », *Revue Tiers Monde*, vol. 43, n° 172, pp. 729-735, www.persee.fr/doc/tiers_1293-8882_2002_num_43_172_1649 (janvier 2016).
- Guérin I., 2002, « Les sommets mondiaux du microcrédit : où en est-on cinq ans après ? », *Revue Tiers Monde*, t. 43, n° 172, pp. 867-877, www.persee.fr/doc/tiers_1293-8882_2002_num_43_172_1657 (janvier 2016).
- Guérin I., Lapenu C., Doligez F., 2009, « La microfinance est-elle socialement responsable ? », *Revue Tiers Monde*, n° 197, pp. 5-16, <http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2009-1-page-5.htm> (janvier 2016).
- Guérin I., Labie M., Servet J.-M. (ed.), 2015, *The Crises of Microcredit*, Londres, Zed Books.
- Johnson S., 2012, « From Microfinance to Inclusive Financial Markets: The Challenge of Social Regulation », *Oxford Development Studies*, n° 41, pp. 35-52.
- Labie M., 2001, « Microfinance et pays en développement : n'y a-t-il pas un bébé dans le bain ? », *Cahiers marxistes*, n° 219, pp. 91-98.
- McKinnon R. I., 1973, *Money and Capital in Economic Development*, Washington, The Brookings institution.
- Morduch J., 1999, « The Microfinance Promise », *Journal of Economic Literature*, n° 37, pp. 1569-1614, https://wagner.nyu.edu/files/faculty/publications/1999-12-Microfinance_Promise.pdf (janvier 2016).
- Nations unies, 2006, *Construire des secteurs financiers accessibles à tous*, New York, Nations unies, http://www.microfinance.sn/docs/Livre_bleu.pdf (janvier 2016).
- Servet J.-M., 2015a, *La Vraie Révolution du microcrédit*, Paris, Éd. Odile Jacob.
- Servet J.-M., 2015b, *La finance et la monnaie comme un « commun »*, Paris, Institut Veblen, http://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/jm_servet_monnaie_et_finance_comme_un_commun.pdf (janvier 2016).
- The Economist Intelligence Unit (EIU), 2015, *Global Microscope 2015: The Enabling Environment for Financial Inclusion*, MIF/IDB-CAF-Accion-Metlife Foundation, EIU, New York, https://centerforfinancialinclusionblog.files.wordpress.com/2015/12/eiu_microscope_2015_web.pdf (janvier 2016).
- Yaron J., McDonald P., Benjamin Jr, Piprek G. L., 1997, *Rural Finance, Issues, Design and Best Practices*, Washington, The World Bank.